

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 3034**

**88 – VOSGES**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL**

**Ventes et cessions**

434 788 212 RCS Epinal.

**A2A GEC.**

*Forme* : Société par actions simplifiée.

*Capital* : 300000.00 EUR.

*Adresse* : 36, Rue Louis Meyer, 88190 Golbey.

*Oppositions* : Art. L.236-15 du code de commerce.

*Commentaires* : Dénomination : NEXIOM NANCY Identification : 799 492 574 RCS Nancy Forme : Société par actions simplifiée Capital : 3 057 000 € Adresse : Technopole de Nancy-Brabois - 4 Allée de Longchamp, 54600 Villers Les Nancy Dénomination : A2A GEC Identification : 434 788 212 RCS Epinal Forme : Société par actions simplifiée Capital : 300 000 € Adresse : 36 Rue Louis Meyer 88190 Golbey Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte SSP en date du 12/07/2024, la société NEXIOM NANCY, société par actions simplifiée au capital de 3 057 000 €, siège social Technopole de Nancy-Brabois - 4 Allée de Longchamp, 54600 Villers Les Nancy, immatriculée 799 492 574 RCS Nancy, et la société A2A GEC, Société par actions simplifiée au capital de 300 000 €, siège social 36 Rue Louis Meyer 88190 Golbey, immatriculée 434 788 212 RCS Epinal, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société A2A GEC par la société NEXIOM NANCY. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des comptes sociaux des sociétés au 31 août 2023. Les actifs et passifs de la société A2A GEC seraient transférés à la société NEXIOM NANCY à leur valeur nette comptable conformément à la réglementation en vigueur. La société A2A GEC ferait apport à la société NEXIOM NANCY de la totalité de son actif, à la charge de la totalité de son passif. A titre indicatif, au 31 août 2023, ils auraient été de 2 815 673 € à l'actif et de 1 803 839 € au passif ; la valeur nette des apports s'élèverait à 1 011 834 €. Conformément à l'article L236-3, II, 3° du code de commerce, l'opération étant réalisée entre sociétés sœurs détenues à 100% par une société mère, il n'y aura pas d'échange de titre, ni d'augmentation de capital, ni de création d'actions nouvelles. La société A2A GEC sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée avec effet différé au 31 août 2024. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, les projets de fusion ont été déposés aux Greffes des Tribunaux de Commerce d'Epinal et de Nancy, au nom des deux sociétés, en date respectivement des 16 et 17 juillet 2024. Pour avis.